



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

EXERCICE PROFESSIONNEL

**SAVOIR FIXER LES HONORAIRES
ET LES PRESENTER AU CLIENT**

Vendredi 17 novembre

**De 9h30 à 12h30
Et de 14h00 à 17h00**

Béatrice BOURBON
Associée VB CONSULT

190€ la séance
160€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Améliorer la rentabilité du cabinet par une fixation de tarif adaptée ;
- Répondre aux nouvelles dispositions légales en matière d'honoraires et de convention d'honoraires ;
- Trouver de l'aisance pour parler argent face à un client.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

La fixation du prix des prestations

- Connaître les méthodes pour fixer un prix
- Savoir calculer le taux horaire minimum
- Maîtriser la marge du cabinet
- Monter le cahier des tarifs du cabinet : pourquoi le faire et comment le faire ?

La convention d'honoraires

- Point sur les nouvelles obligations
- Savoir rédiger une convention d'honoraires
- Mettre en place une organisation pour faciliter la production des conventions d'honoraires

La présentation de l'honoraire au client

- La convention d'honoraires
- La présentation verbale de l'honoraire au client
- Quelques clés pour mieux faire passer l'honoraire et réponses aux objections du client

La facturation et le recouvrement

- Les bonnes pratiques en matière de facturation
- Mettre en place des procédures pour favoriser l'encaissement

Moyens pédagogiques :

Apport théorique de techniques et méthodes.

Cas pratiques de mise en œuvre de tarification.

Exercice sous vidéo caméra de présentation de l'honoraire.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr - 05 61 53 58 52